



pour une planète vivante*



APPEL AU NOUVEAU GOUVERNEMENT FRANÇAIS EN FAVEUR D'UNE LIMITATION DU COMMERCE DES REQUINS MENACÉS D'EXTINCTION

Les écologistes invitent la France à promouvoir les propositions de l'UE visant à inclure l'aiguillat commun et le requin taupe aux annexes de la Convention de Washington (CITES)

30 mai, Paris. Les associations WWF et Shark Alliance appellent le nouveau gouvernement français à saisir l'occasion historique d'assurer la protection de deux espèces de requins menacées d'extinction lors de la prochaine réunion des parties signataires de la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES), connue également sous le nom de Convention de Washington, en exerçant son influence auprès des autres gouvernements et en assurant la promotion active des propositions européennes en faveur de la préservation des requins.

L'UE a proposé l'inclusion de l'aiguillat commun et du requin taupe à l'annexe II de la CITES afin de limiter le commerce de leur chair et de leurs ailerons. Les parties signataires de la CITES examineront ces propositions et voteront lors de leur conférence qui se tiendra du 3 au 15 juin à La Haye.

« La France, dont le nouveau gouvernement s'est engagé en faveur de la préservation des ressources naturelles, est bien placée pour apporter une énergie nouvelle à cette initiative et assurer aux requins un avenir plus serein » a déclaré Sonja Fordham, Directrice stratégique de Shark Alliance. « L'inclusion de l'aiguillat commun et du requin taupe à l'annexe de la CITES est une mesure nécessaire et urgente, mais qui fait l'objet d'une lutte permanente. Nous appelons la France à user de son influence pour souligner les mérites des propositions de l'UE en faveur des requins et encourager l'action de la CITES avant qu'il ne soit trop tard. »

Dépeuplées par une pêche excessive, ces deux espèces de requins sont aujourd'hui considérées par l'IUCN comme étant menacées au niveau mondial. Les populations du nord-ouest et du nord-est de l'Atlantique sont classées respectivement dans les catégories *menacées* et *menacées de façon critique* selon les critères définis par la Liste Rouge de l'IUCN. Soumises initialement par l'Allemagne, les propositions de l'UE visent à limiter le commerce international de ces espèces à des niveaux permettant un développement durable. Ces propositions, qui ont reçu l'appui d'experts et du secrétariat de la CITES, sont confrontées à une forte opposition en Asie, principal demandeur en ailerons de requins, et ne bénéficient pas encore du soutien des Etats-Unis et du Canada où ces espèces sont également pêchées.

L'aiguillat commun est importé des quatre coins de la planète pour satisfaire la demande européenne en poisson-frites et en flancs de saumonette fumés. La chair de requin taupe figure parmi les chairs les plus prisées en Europe, tandis que les ailerons sont exportés en Asie pour être utilisés en soupe. La France est le plus gros importateur d'aiguillat commun au monde, et les pêcheurs français exploitent le seul secteur de pêche au requin taupe dans les eaux européennes.

« En tant que principal producteur et consommateur d'aiguillat commun et de requin taupe, la France a également la responsabilité d'animer les initiatives visant à assurer la préservation de ces espèces menacées » a déclaré Stéphane Ringuet, chargé de programme Traffic, WWF-France. « La valeur de ces requins et la pression pesant sur ces populations vulnérables ne font qu'augmenter. Pour sauvegarder ces espèces dans l'Atlantique Nord et dans le reste du monde, il est essentiel d'en limiter le commerce international à des niveaux permettant un développement durable, ce que l'inclusion à l'annexe II de la CITES permettrait de faire. »

Pour de plus amples informations, contacter Nicole Aussedat au numéro suivant : +33 (0)6 74 87 75 43